

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 15/06/20

REOUVERTURE DES CENTRES AQUATIQUES EN SUD VENDEE LITTORAL

Fermés depuis le 12 mars 2020, les centres aquatiques Port Océane à Luçon, et L'Auniscéane à La Tranche-sur-Mer, ouvrent à nouveau leurs portes au public. Cette réouverture, à compter du mercredi 1^{er} juillet au plus tard, s'effectuera suivant de nouvelles modalités pour permettre le respect des mesures sanitaires et assurer à chacun une baignade en toute sécurité.



En raison de la crise sanitaire du Covid-19, les centres aquatiques Port'Océane à Luçon, et L'Auniscéane à La Tranche-sur-Mer, sont fermés depuis le 12 mars 2020. Dans le cadre du déconfinement, les activités reprennent progressivement et **les élus de la Communauté de communes ont fait le choix de rouvrir les centres aquatiques, à compter du 1^{er} juillet au plus tard, suivant de nouvelles modalités.**

Cette réouverture devra respecter un « **protocole sanitaire** » strict (accès sur réservation uniquement, sens de circulation, accès limité en temps...), suivant les critères sanitaires du Ministère des Sports et de l'Agence régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire. La mise en place de ce protocole a fait l'objet d'un travail important et est actuellement en cours de finalisation par les équipes. Les modalités d'accès sont détaillées ci-dessous, et pourront évoluer suivant les directives gouvernementales.

 Siège administratif – 107 Av. de Lattre de Tassigny 85 400 Luçon

 +33 (0)2 51 97 64 64

 accueil@sudvendeelittoral.fr

FORFAITS EN COURS DE VALIDITE

Les forfaits de 14 mois en cours de validité seront prolongés suivant le nombre de jours de fermeture de l'établissement. Seuls les forfaits non mensualisés seront prolongés. Les modalités sont en cours d'ajustement et seront communiquées ultérieurement.

AVANT LA VISITE

Les modalités d'accès aux centres aquatiques sont en cours d'évaluation et seront communiquées ultérieurement

L'accès n'est pas autorisé aux visiteurs non baigneurs, ni aux personnes souffrant de fièvre, difficultés respiratoires, problèmes digestifs, plaie, pansements, éruptions cutanées, excepté sur présentation d'un certificat médical de non-contagion.

L'apport de matériel extérieur n'est pas autorisé (flotteur, planche, bouée, etc.).

La prestation « Massage » est suspendue dans les deux centres aquatiques

Le port du masque est obligatoire avant et après la baignade.

PENDANT LA VISITE

Les modalités d'accès aux centres aquatiques sont en cours d'évaluation et seront communiquées ultérieurement.

Pour respecter la distanciation physique, un sens de circulation est mis en place. La circulation dans les différents espaces du centre est matérialisée par affichage et marquage au sol. Merci de respecter les voies de circulation et de respecter les règles d'hygiène dans les changements de zones : accueil, déchaussoir, vestiaires.

Le lavage des mains avec gel hydroalcoolique à chaque changement de zone est obligatoire.

Il est obligatoire de respecter une distance systématique d'un mètre avec les baigneurs et le personnel, dans l'eau et en-dehors de l'eau. Les groupes et regroupements ne sont donc pas autorisés.

Le créneau public est de 2h. Il inclus 10 minutes pour se changer avant la baignade et 15 min pour l'évacuation des bassins.

VESTIAIRES

Un casier est attribué par personne ou par famille. Il est désinfecté à chaque changement d'utilisateur.

Les objets personnels doivent être déposés dans le casier (y compris les sacs et les serviettes).

DOUCHE

Les baigneurs doivent **systématiquement** prendre une douche savonnée complète (corps et cheveux) avant d'accéder aux plages et aux bassins, même sans baignade immédiate.

BASSINS

Le matériel habituellement prêté aux baigneurs est inaccessible (flotteur, planche...).

A l'Auniscéane, l'accès au toboggan est autorisé, dans le respect des consignes de distanciation et après avoir utilisé du gel hydroalcoolique.

La sortie de bassin s'effectue 15 mn avant le temps imparti au créneau « public ».

La matérialisation indicative de zones de bain pourrait être mise en place pour faciliter la distanciation physique.

ACTIVITÉ « FITNESS AQUATIQUE »

Pour s'inscrire à l'activité « Fitness aquatique », il est demandé aux usagers de réserver et régler leur séance en ligne sur le site :

www.aunisceane.fr

<http://portoceane.fr/accueil>

- Age minimum : 18 ans.
- Durée : 45 mn.
- 10 baigneurs maximum sont admis dans l'eau par cours à l'Auniscéane ; 15 baigneurs maximum à Port'Océane.

- L'annulation est possible en ligne jusqu'à 2h avant le début de la séance.
- Les vestiaires sont accessibles 10 mn avant le début du cours.

ÉCOLE DE NATATION

Pour s'inscrire à l'activité « École de natation », il est demandé aux usagers de réserver et régler leur séance en ligne sur le site :

www.aunisceane.fr

<http://portoceane.fr/accueil>

- Age minimum : 7 ans
- 6 baigneurs maximum sont admis dans l'eau par cours à l'Auniscéane ; 8 baigneurs maximum à Port'Océane.
- Les parents ne sont pas autorisés à accéder au bassin pour les cours de natation.
- Pour les enfants de moins de 10 ans, un seul accompagnateur est autorisé dans les vestiaires.

CONTACTS

PORT'OCEANE

10 Quai Ouest du Port

85 400 LUCON

Tel : 02 51 56 03 78

accueil-piscine-lucon@sudvendeelittoral.fr

<http://portoceane.fr/accueil>

L'AUNISCEANE

Rue du Perthuis Breton

85 360 LA TRANCHE SUR MER

Tel. 02 51 27 88 98

accueil-piscine-latranche@sudvendeelittoral.fr

www.aunisceane.fr